

MARAÎCHAGE

Région Corse

N°4 – avril 2012

Structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de Santé du Végétal Maraîchage de Corse : FREDON, CDA 2B, CANICO, Civam Bio

Culture de fraise

SOMMAIRE

Fraise

- *D. suzukii*

Tomate

- *T. absoluta*

Salade

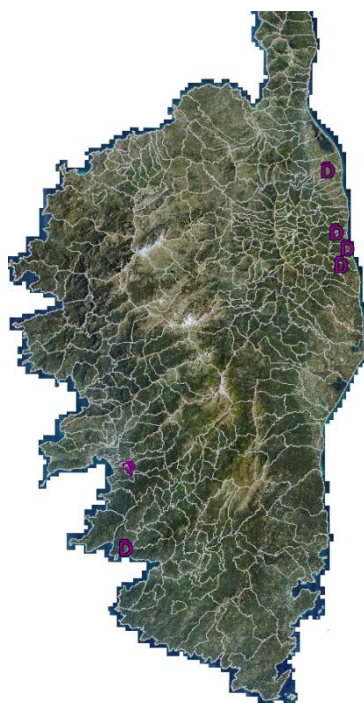
Prévision

Météo

Note

réglementaire

Résultat du piégeage de *D. suzukii*



Le réseau de piégeage *D. suzukii* compte 6 pièges, installés dans des parcelles de fraisiers (1 plein champ, 5 sous abri). La semaine dernière un nouveau piège a été installé dans une parcelle de cerisiers (voir image ci-à côté).

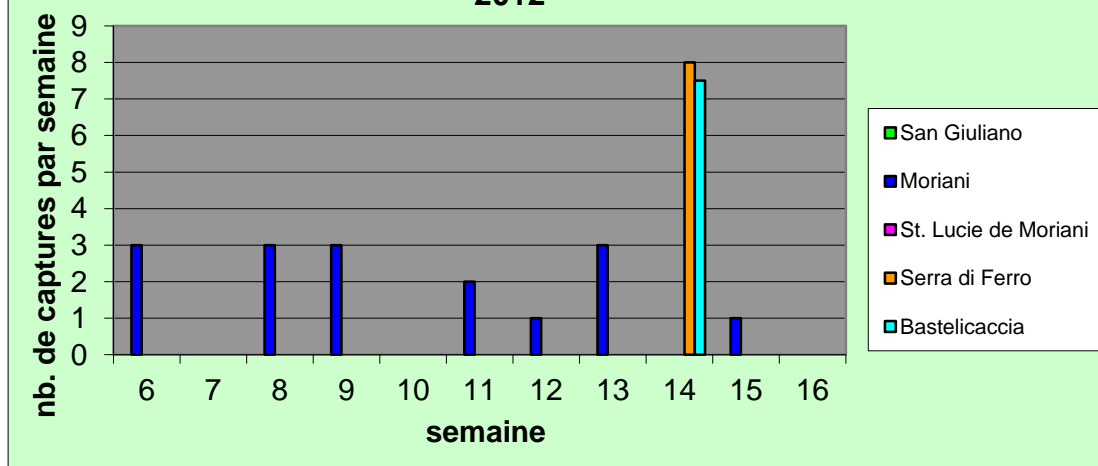
Depuis début avril, il y a des captures sur presque toutes les parcelles, à l'exception des deux parcelles de fraise sous abri à Santa Lucia di Moriani (graphique ci-dessous).

Evaluation des risques :

La présence du ravageur devient plus importante mais reste toujours faible.

Si vous souhaitez installer des pièges dans votre parcelle pour évaluer les risques pour vos cultures, contactez votre technicien.

Capture de *Drosophila suzukii*
2012



écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

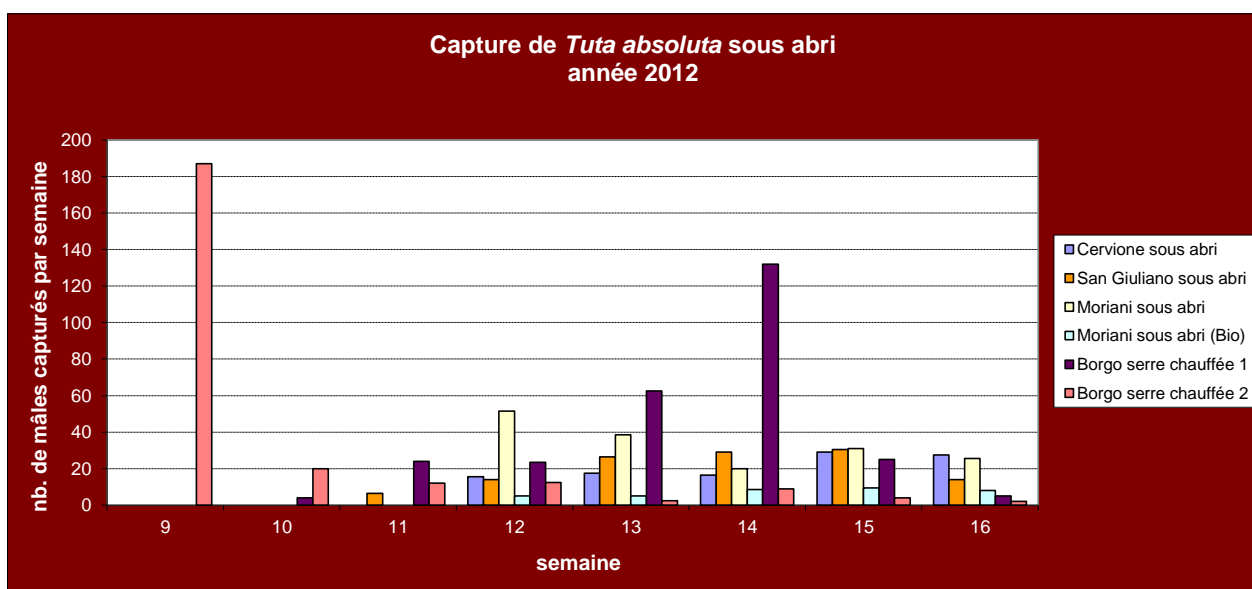
Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO 2018

Culture de tomate

Tuta absoluta – la mineuse de la tomate

Dans tous les pièges, nous capturons dès l'installation. Le niveau de capture est très faible et sur les cultures, aucun dégât n'est observé. L'exception sont les serres chauffées où nous avons déjà observé les premiers dégâts. Ceci s'explique par la température élevée, facteur important pour le développement de *T. absoluta*.

Evaluation des risques : compte tenu de la hausse des températures, les populations de *T. absoluta* vont s'accroître de manière importante. Restez très vigilant et respectez les consignes de prophylaxie contre ce ravageur. Contactez votre technicien ou une des structures participant à la réalisation de ce bulletin si vous avez des questions concernant les moyens de prévention contre *T. absoluta*.



Culture de salade

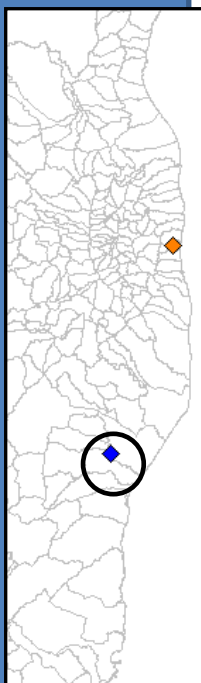
Les observations ont été réalisées sur la parcelle de référence de Ghisonaccia. Pour le moment, la parcelle est très propre.

Les seuls insectes observés sont quelques pucerons ailés.

En raison du temps humide, environ 2% de la plantation sont attaqués par la *Sclerotinia* et on observe quelques tâches, début d'une attaque bactérienne.

Evaluation des risques : Concernant les pucerons, aucune colonie installée n'a été trouvée. Il est incertain si les pucerons ailés vont vraiment s'établir. Les semaines à venir vont le montrer.

Par rapport aux maladies observées, elles vont sûrement disparaître tout naturellement dans peu de temps, vu le vent et les journées ensoleillées actuelles.



Observations hors parcelle de référence

En général

Les premiers pucerons sont arrivés. Des pucerons ont été observés sur une parcelle d'artichaut (pucerons noirs) et sur une parcelle d'aubergine sous abri, sur le secteur de Biguglia.

Thrips sur Concombre (sous abri)

Sur une parcelle de concombre sous abri à Borgo, les premiers thrips ont été observés.

En bref

- Culture de fraise
 - Augmentation des captures de *D. suzukii*.
- Culture de tomate sous abri
 - Capture de *T. absoluta* dans tous les pièges installés mais à faible niveau; pas de dégât observé (à l'exception : serres chauffées)
- Culture de salade
 - Insectes : Observation de quelques pucerons ailés
 - Maladies : Très légère attaque bactérienne, présence de *Sclerotinia*

Prévision Météo

HAUTE CORSE

JEUDI 26 : SIROCCO

Vent de Sud-Est modéré ; quelques nuages bas sur la plaine orientale ayant du mal à se dissiper. Températures en hausse.

VENDREDI 27 : DOUCEUR GENERALISEE

Temps bien ensoleillé malgré un léger voile nuageux sur l'ensemble de l'île. Températures douces pour la saison.

SAMEDI 28 : AMBIANCE ESTIVALE

Temps très agréable avec des températures très douces.

DIMANCHE 29 ET LUNDI 30 : TOUJOURS BEAU

Quelques nuages sur le relief à la mi-journée avec des averses possibles. Vent faible à modéré à tendance Sud à Sud-Est.

MARDI 1 ET MERCREDI 2 : TENDANCE ORAGEUSE...

Le ciel hésite pour les averses orageuses. Pas d'évolution des températures.

JEUDI 3 ET VENDREDI 4 : PEU D'EVOLUTION

CORSE DU SUD

JEUDI 26 : FORTE HAUSSE DU MERCURE

Evacuation des nuages laissant place au soleil. Vent de sud-est sur l'extrême sud et la côte orientale.

VENDREDI 27 : TEMPS ESTIVAL

Vent de sud à sud-est modéré à assez fort. Temps estival sur le sud-ouest, passages nuageux côté est.

SAMEDI 28 : TRES CHAUD

Temps toujours plus chaud à l'ouest, souvent ensoleillé malgré un ciel passagèrement voilé.

DIMANCHE 29 AU LUNDI 30 : NUAGEUX

Présence de nuages mais temps sec. Températures en baisse mais restant supérieures aux normales de saison,

MARDI 1 AU MERCREDI 2 : SOLEIL

Vent de sud faible. Peu d'évolution des températures.

JEUDI 3 AU VENDREDI 4 : PEU D'EVOLUTION

INFORMATION REGLEMENTAIRE

PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS

**Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »
lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles**

La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation. Vous pouvez la consulter dans la rubrique « le Bulletin de Santé du Végétal » sur le site de la Chambre d'Agriculture : <http://chambagri2b.fr>

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre régionale d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletin d'information technique ou de conseils obtenus auprès des techniciens.